

# PELOX TS-EXTRA

Fiche de données de sécurité 17/08/2005

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Fournisseur :



Z.I. DU GROS HETRE - B.P. 10154  
57504 ST AVOLD CEDEX  
Tél : 03.87.82.85.45. Fax : 03.87.82.85.46.  
Service à contacter : M. WALTER Marc

Désignation du produit : PELOX TS EXTRA

Type d'utilisation : Pâte décapante pour le traitement chimique des aciers inoxydables par application manuelle au pinceau.

## 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Acide fluorhydrique :

Concentration : < à 7 %  
Numéro CAS : 7664-39-3  
Numéro ID : 009-003-00-1  
Numéro de CE : 231-634-8

### Acide nitrique :

Concentration : < à 20 %  
Numéro CAS : 7697-37-2  
Numéro ID : 007-004-00-1  
Numéro de CE : 231-714-2

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Risques spécifiques :** C = Corrosif T = Toxique

**Principaux dangers pour l'homme et l'environnement :**

R 23/24/25 : Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R 34 : Provoque de graves brûlures.

## 4. PREMIERS SECOURS

**Recommandations générales :**

Evacuer les accidentés de suite (prendre des mesures d'autoprotection).  
Enlever tout habit qui était en contact avec le produit.

**Effets :**

Contact avec la peau : Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux : Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

Inhalation :

Réchauffer le corps et assurer un apport d'air frais (si nécessaire bouche à bouche). Si perte de connaissance, hospitalisation d'urgence (Position Latérale de Secours pendant le transport).

Ingestion : Boire de l'eau, ne pas faire vomir. Respirer de l'air bien frais, consulter un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO2) en poudre ou jet d'eau.  
En cas d'incendie important : avec jet d'eau ou mousse résistante à l'alcool.

**Protection des intervenants**

Masque respiratoire avec filtre B2P3 ou apport d'air frais.

**Méthodes particulières**

En cas d'incendie, refroidir par arrosage les emballages contenant du produit, car risques de dégagement de gaz NOX et de vapeurs HF.

**Dangers spécifiques**

Lors de la décomposition des gaz HF (ex. : avec des surfaces chaudes ou métalliques), risques d'explosions.

PELOX TS EXTRA

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles et collectives

Quitter immédiatement les locaux.

Ne pas respirer les gaz et vapeurs. Se munir d'un masque respiratoire équipé de filtre B2P3.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne jamais rejeter ni à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas d'avaries, prévenir les autorités compétentes.

### Méthodes de nettoyage

Neutralisation avec de la solution de soude ou de chaux. Assurer une ventilation suffisante des locaux. Ne pas utiliser des absorbants inflammables (sciures de bois,...). Précipiter les vapeurs et gaz au jet d'eau.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Maintenir les récipients fermés. Porter le matériel de protection individuelle adéquat. Voir § 8.

### Stockage

Conditions : Stocker le produit dans des récipients bien fermés, étiquetés et étanches, à l'abri du soleil, dans un endroit frais et ventilé à sol imperméable, formant une cuve de rétention.

Matériaux d'emballage : Plastique, PVDF, polypropylène, polyéthylène.

Matières incompatibles : Produits inflammables (papier, carton, bois) et lessives et autres produits alcalins concentrés.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Mesures d'ordre technique :

Les matières premières utilisées pour la fabrication d'équipements techniques doivent résister à l'acide fluorhydrique (voir § 7).

### Paramètres de contrôle :

Acide fluorhydrique < à 7 %      N° de CAS : 7664-39-3      2 mg/m<sup>3</sup>

Acide nitrique      < à 20 %      N° de CAS : 7697-37-2      5 mg/m<sup>3</sup>

### Equipements de protection individuelles :

Protection respiratoire : Exposition de courte durée : Masque respiratoire équipé d'un filtre B2P3. Exposition de longue durée : Masque respiratoire avec apport d'air frais.

Protection des mains : Gants en caoutchouc ou PVC étanches.

Protection des yeux : Lunettes de protection étanches en verres plastiques.

Protection de la peau et du corps : Combinaison anti-acide et chaussures adéquates

### Mesures d'hygiène :

Equiper les locaux de travail d'une douche de sécurité et d'un rince-oeil.

Eviter le contact avec les aliments. Se laver les mains une fois le travail terminé.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Etat physique :

Forme : pâteux.

Couleur : Incolore.

Odeur : Piquante et acide.

### Valeur du pH :

Environ 1 (fortement acide).

### Température d'ébullition :

Non relevée.

### Point d'éclair :

106°C.

### Température d'auto-inflammation :

Produit ininflammable.

### Caractéristiques d'explosivité :

Non explosif.

### Masse volumique :

A la température de 20°C variable entre 1,20 et 1,40 g/cm<sup>3</sup>.

### Solubilité :

Solubilité dans l'eau environ 95 %.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### Conditions à éviter :

Décomposition thermique au point d'ébullition : elle entraîne la formation de gaz nitreux et gaz HF.

### Matières à éviter :

Produits alcalins concentrés (réactions exothermiques), métaux et alliages métalliques (corrosion et production d'hydrogène et gaz NOX), matériaux organiques inflammables (explosion et incendie avec production de gaz NOX).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Néant.

**Effets locaux :** Brûlures au contact de la peau et des muqueuses (douleurs souvent retardées jusqu'à 24 heures). Produit des lésions de la peau, des yeux, et des poumons (œdème pulmonaire).

**Sensibilisation :** Pas connue à ce jour.

**Toxicité chronique :** Néant.

**Toxicité à long terme :** Néant.

**Effets spécifiques :** Ingestion : Très grave, risque de perforation de l'estomac, danger de mort.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne jamais rejeter ni à l'égout, ni dans le milieu naturel. Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

La toxicité pour les poissons et les bactéries débute en dessous de pH 6.0 et augmente avec la diminution de la valeur du pH.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### Produit :

Neutralisation avec solution de chaux, dans un récipient adéquat.

### Déchets des résidus :

Les boues résultantes de la neutralisation devront être retraitées par un organisme agréé.

### Emballage souillé :

Il devra être retraité par un organisme agréé.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Voies terrestres :

Classe ADR/RID : 8-76b.

Type de dangers : 8/6.1

Dénomination matière : Mélange fluorhydrique et nitrique.

N° ONU : 2922.

### Voies maritimes et fluviales :

Classe IMDG : 8.

Type d'emballage : II.

N° EMS : 8-15.

Dénomination matière : Mélange fluorhydrique et nitrique.

N° ONU : 2922.

### Voies aériennes :

Classe OACI-IT : 8.

Type d'emballage : II.

Dénomination matière : Mélange fluorhydrique et nitrique.

N° ONU : 2922.

## 15. REGLEMENTATIONS

### Avertissements relatifs aux dangers :

- R 23/24/25 :** Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
**R 34 :** Provoque des brûlures.

### Avertissements relatifs à la sécurité :

- S 1/2 :** Conserver sous clef et hors de portée des enfants.  
**S 7/9 :** Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.  
**S 23 :** Ne pas respirer les gaz et vapeurs.  
**S 26 :** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
**S 27 :** Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
**S 36/37/39 :** Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.  
**S 45 :** En cas d'accidents ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Les renseignements de cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances, et correspondent aux directives de la législation européenne.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'utilisateur à la charge de respecter tous les points et paragraphes cités ci-dessus.